



Commune de SAINT BONNET LE FROID



Dossier d'ARRET

Elaboration du PLU

Plan de zonage

Zoom sur le centre-village

Echelle 1/2500

PLU arrêté par délibération du CM en date du : 08-09-2026

Septembre 2026

Commune de MONTREGARD



0 100 200 m

LEGENDE

Zones Urbanisées (U)

- UA : zone urbanisée correspondant au centre-bourg historique (village-rue) marquée par une mixité fonctionnelle (logements, activités, équipements)
- UB : zone urbanisée correspondant à l'extension urbaine du village-rue. Zone à vocation principale d'habitat
- UI1 : zone urbanisée à vocation d'activités correspondant à l'entrée Sud du village
- UI2 : zone urbanisée à vocation d'activités correspondant à la zone d'activités de Larssialas

Zones A Urbaniser (AU)

- 1AUa : zone à urbaniser à vocation d'habitat. Secteur constructible sous réserve de respecter l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°1 (Chemin de Brard)
- 1AUb : zone à urbaniser à vocation d'habitat. Secteur constructible sous réserve de respecter l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°2 (Chemin du Petit Nice)

Zones Agricoles (A)

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole marquée par des enjeux paysagers - zone non constructible
- At : sous-secteurs de la zone agricole marqués par des activités touristiques
- At1 : Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) autorisant une constructibilité à titre exceptionnel en lien avec la vocation touristique (se reporter au règlement écrit du PLU)

Zones Naturelles (N)

- N : zone naturelle
- Ne : sous-secteur de la zone N correspondant à la station d'épuration
- Nt : sous-secteurs de la zone naturelle marqués par des activités touristiques
- Nt1 et Nt2 : Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) autorisant une constructibilité à titre exceptionnel en lien avec la vocation touristique (se reporter au règlement écrit du PLU)

N° de l'emplacement	Désignation	Bénéficiaire	Surface
ER n°1	Création d'une voirie (en impasse) permettant de desservir l'arrière des habitations de la rue du Velay (RD105)	Commune	635 m²
ER n°2	Création d'une voirie (en impasse) permettant de desservir l'arrière des habitations de la rue du Velay (RD105) depuis la route de la Saint-Bonnette	Commune	520 m²

Commune de SAINT JULIEN VOCANCE

PRESRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Emplacements Réservés (ER) - se reporter au tableau ci-joint et annexé au règlement écrit
- Secteurs concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)/ R151-6 du code de l'urbanisme (se reporter à la pièce spécifique du PLU)
- Bâtiments situés en zones A et/ou N pouvant potentiellement faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme (se reporter aux annexes du règlement écrit)
- Rez-de-chaussé commerciaux à préserver (changement de destination interdit) au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme

Trame Verte et Bleue (TVB)

- Ripisylves à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Zones humides à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Boisements à maintenir au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme
- Cours d'eau à préserver
- Mares et étangs à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Haies et/ou alignements d'arbres à préserver au titre des articles L151-19 ou L151-23 du code de l'urbanisme
- Arbres remarquables à maintenir au titre des articles L151-19 ou L151-23 du code de l'urbanisme

Patrimoine

- Murets à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Éléments bâtis à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Chemins existants à maintenir et valoriser au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme

INFORMATIONS

- Secteurs concernés par un périmètre de protection des captages d'eau potable (périmètre immédiat)
- Secteurs concernés par un périmètre de protection des captages d'eau potable (périmètre rapproché)
- Cimetière
- Bâtiments agricoles
- Périmètres de réciprocité liés aux bâtiments agricoles
- Mise à jour du cadastre (constructions en cours ou autorisation d'urbanisme accordée)